**ANNEXE 1**

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
 RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET À L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

*(Remplir ou supprimer les parties en italique gris entre parenthèses)*

[Choisir des options pour les parties en gris entre crochets]

Le soussigné *(insérer le nom du signataire du présent formulaire):*

1. en [son] nom propre *(pour une personne physique)*

ou

1. représentant la personne morale suivante: *(uniquement si l'opérateur économique est une personne morale)*

nom officiel complet:

forme juridique officielle:

adresse officielle complète:

numéro de TVA:

déclare que [la personne morale mentionnée ci-dessus]qu'[il][elle] ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:

1. est en état de faillite ou fait l’objet d’une procédure de faillite, de liquidation, de concordat préventif ou de cessation d’activité, ou se trouve dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
2. a été déclaré(e) coupable d'une infraction relative à la conduite professionnelle par un jugement d'une autorité compétente d'un État membre qui a autorité de la chose jugée;
3. a été coupable d'une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par des décisions de la Banque européenne d'investissement et des organisations internationales;
4. n'est pas en conformité avec l'ensemble de ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et au paiement des impôts et taxes selon les dispositions légales du pays dans lequel il est établi, avec celles du pays du pouvoir adjudicateur et celles du pays où le contrat doit être exécuté;
5. a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent ou toute autre activité illégale, lorsque cette activité est préjudiciable aux intérêts financiers de l'Union;
6. fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu coupable de présentation erronée de renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur comme condition de participation à une procédure d'octroi de subvention ou à une autre procédure de passation de marchés ou de défaut de présentation de ces renseignements, ou pour avoir été déclaré en infraction grave à l'égard de ses obligations au titre de contrats ou de subventions couverts par le budget de l'Union.

*(Concerne uniquement des personnes morales autres que des États membres et des autorités locales, sinon supprimer)* déclare que les personnes physiques disposant d'un pouvoir de représentation, de prise de décision ou de contrôle[[1]](#footnote-1) sur l'entité juridique mentionnée ci-dessus ne se trouvent pas dans les situations visées aux points b) et e) ci-dessus;

déclare que [la personne morale mentionnée ci-dessus]/[il][elle]:

1. n'a pas de conflit d'intérêts dans le cadre du contrat; un conflit d'intérêts pourrait résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de la vie familiale ou affective ou de tout autre intérêt partagé;
2. informera le pouvoir adjudicateur, sans délai, de toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts;
3. n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, et n'a pas accepté et n'acceptera pas tout avantage, financier ou en nature, à ou de quelque partie que ce soit, lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, dans la mesure où il s'agit d'un incitant ou d'une récompense liée à l'attribution du contrat;
4. a fourni des renseignements exacts, sincères et complets à l'autorité contractante dans le cadre de cette procédure de passation de marchés;

reconnaît que [la personne morale mentionnée ci-dessus]/[il][elle] peut faire l'objet de sanctions administratives et financières[[2]](#footnote-2) si l'une des déclarations faites ou des informations fournies se révèlent erronées.

En cas d'attribution du contrat, les justificatifs suivants devront être fournis sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur:

Pour les situations décrites aux points (a), (b) et (e), la production d'un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document récent équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance dont il ressort qu'il est satisfait à ces exigences. Si le soumissionnaire est une personne morale et que la législation nationale du pays dans lequel le soumissionnaire est établi ne prévoit pas la production de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents doivent être fournis pour les personnes physiques, comme les administrateurs d'entreprise ou toute personne disposant de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle en rapport avec le soumissionnaire.

Pour la situation décrite au point (d) ci-dessus, des certificats ou déclarations récents, délivrés par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter des preuves concernant toutes les taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris par exemple, la TVA, l'impôt sur le revenu (pour les personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (pour les personnes morales uniquement) et les cotisations de sécurité sociale.

Qu'il s'agisse de la situation (a), (b), (d) ou (e), lorsqu'un document visé dans deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle faite par la partie intéressée devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié dans son pays d'origine ou de provenance.

Si le soumissionnaire est une personne morale, des informations sur les personnes physiques disposant d'un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur la personne morale doivent être fournies uniquement sur demande du pouvoir adjudicateur.

Nom complet Date Signature

1. Cela inclut les administrateurs de société, les membres de la direction ou d'organes de surveillance, ainsi que les cas où une personne physique détient la majorité des actions. [↑](#footnote-ref-1)
2. Comme prévu à l'article 109 du règlement financier (UE, Euratom) 966/2012 et à l'article 145 des règles applicables du règlement financier [↑](#footnote-ref-2)